

G/R

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

Ruhengeri, le 13 novembre 1953.-

N° /Just.-

A Monsieur le Gardien de Prison

à

K I G A L I .-



Comme suite à la lettre sans n° du 13 octobre 1953 transmise sous votre couvert par le détenu préventif BACINYANGÉ, j'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe une lettre qui me fut adressée par Monsieur GENACHTE dans laquelle il déclare avoir l'intention de se constituer partie civile. Une demande fut adressée par Monsieur GENACHTE à Monsieur le Président du Tribunal de Résidence à Kigali.-

LE COMMISSAIRE DE POLICE,-

D. MEVEJANS.-

2206/1777
le 30-10-1933

BACINJAGE Felix
détenu préventif

Kigali le 13-10-1933.

Kigali

Monsieur le ~~1er~~ Commissaire de Police,

Monsieur, je vous serais bien obligé de me faire savoir, si Monsieur Guenacte vous aurait remis mon salaire, laissé sans touché, lors de mon arrestation.

Il me doit 1862 frs, si vous l'avez eu prière de passer la somme à ma femme: NTAWITHA Marie. qui réside à la C I Ruhengeri chez le nommé: Rugiracyane Dominique. S'il n'a rien payé prière de bien vouloir Monsieur le Commissaire, lui réclamer la dite somme que vous passerez à la dénommée; qui en a grandement besoin pour se nourrir avec mes enfants. Etant ceci je n'ai aucun autre moyen de lui réclamer cette somme, si ce n'est par votre haute autorité. L'Européen m'engage au CB et m'a fait arriver de son ticket à Ruhengeri, et logé dans vos Camps, après mon arrestation, ma femme fut mise aussi. lors son corps, c'est pour cela que je vous prie Monsieur le Commissaire de m'aider à toucher cette somme -

en attente de votre favorable réponse. je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire de Police l'assurance de ma considération, très distinguée -

Bacinjage
Felix

Sous-comant de Monsieur
le Gardien de Prison centrale
à Kigali

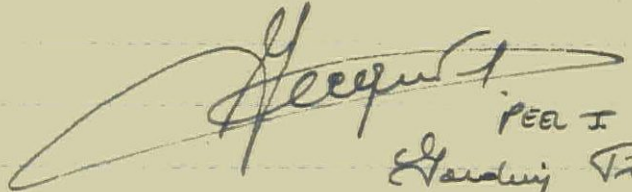
P.

T.S.V.P.

P.S.

En cas de récupération, prière consigner une somme de 600 francs et me l'envoyer. By effet, le susnommé est prisonnier dans un effeu d'or, et s'il était condamné il devrait vraisemblablement payer cette somme en amendes et frais.

Cordialement.



PEA I
Edouard Pea I